

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Actes du colloque international pluridisciplinaire

RÉSEAUX SOCIAUX ET DYNAMIQUE DES SOCIÉTÉS AFRICAINES



Volume XV – Numéro 27 - Université Alassane Ouattara - Campus 2 Bouaké,
les 05, 06 et 07 Octobre 2023 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85

(+225) 01 03 47 11 75

(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N°DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Donissongui SORO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Nicolas Kolotioloma YEO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences
Dr Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences
Dr Alexis Koffi KOFFI, Maître de Conférences
Dr Chantal PALÉ-KOUTOUAN, Maître-assistant
Dr Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

SOMMAIRE

TDR du Colloque sur les réseaux sociaux	1
Membres du Comité d'organisation et du Comité scientifique	7
Liste des Participants en qualité de modérateurs et/ou de Rapporteurs	9
ALLOCUTIONS	11
1- Le Président du comité d'organisation	13
2- Le chef du Département de Philosophie	17
CONTRIBUTIONS DES INVITÉS SPÉCIAUX	21
1. Les réseaux sociaux ou réseaux de dé-socialisation ?, Antoine KOUAKOU	23
2. Le langage sms dans le bruissement des réseaux sociaux : est-ce une belle chose ou une destruction des mots ? Penser avec Jean- Michel Besnier, Auguste NSONSISSA	37
3. La philosophie du dos ou comment philosopher autrement à partir de Facebook, Thiémélé L. Ramsès BOA	51
CONTRIBUTIONS PAR AXES D'ANALYSE	73
AXE 1 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DÉMOCRATIE	75
1. Les réseaux sociaux numériques et la gouvernance démocratique en Afrique, 1. Oi Kacou Vincent Davy KACOU 2. Neuba Serge N'DRIN	77
2. Réseaux sociaux et démocratisation de l'information dans l'espace public subsaharien : entre libertés d'expression et communicationnelle, Faloukou DOSSO	93
3. La démocratie burkinabè à l'épreuve des réseaux sociaux : cas des changements de régimes de 2014 à 2022 au Burkina Faso, Sidibeouendin SAOUADOGO	111
4. Les réseaux sociaux et la problématique de la démocratie participative en Afrique, 1. Kouamé Hyacinthe KOUAKOU 2. Kadio Mathieu ANGAMAN	133
5. Réseaux sociaux et lutte citoyenne, Boubakar MAIZOUMBOU	151
6. Usages des réseaux sociaux et gouvernance en Afrique, Odilon YAO	167

7. Impacts des réseaux sociaux et dynamiques démocratiques en Afrique entre excentricités et espérances légitimes !, 1. Séa Frédéric PLÉHIA 2. Nanou Pierre BROU	183
8. Réseaux sociaux et identité numérique : Quelle liberté dans l'espace africain ?, Agoussi Alphonse MOGUÉ	205
9. Usages illicites des réseaux sociaux : cyber menaces, pratiques d'agences de désinformation et risques sur la démocratisation en Afrique, Ange Bergson LENDJA NGNEMZUE	221
10. Réseaux sociaux et crises des sociétés africaines, Zlankouapiou Romuald Icanor SANKO	241
11. Réseaux sociaux numériques et éthique de l'espace public à partir d'Hannah ARENDT, 1. Bi Zaouli Sylvain ZAMBLÉ 2. KONÉ Amidou	257
12. Nouvelles formes de militantisme sur les réseaux sociaux : une prise de parole politique entre patriotisme et incivisme verbal, Mamadou Diouma DIALLO	273
13. Idéologie de la transparence, réseaux sociaux et démocratie contemporaine, Ouandé Armand REGNIMA	291
AXE 2 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ÉDUCATION	307
14. De la responsabilité des réseaux sociaux numériques dans l'inconduite des adolescents en côte d'ivoire, Koffi Jacques Anderson BOUADOU	309
15. Usage juvénile des réseaux sociaux numériques et expérience des dilemmes moraux chez les mères d'adolescents à Bouaké (Côte d'Ivoire), Yogblo Armand GROGUHÉ	323
16. Short Message Service (SMS) : naissance d'une nouvelle forme d'écriture, Kouassi KPANGUI	347
17. Réseaux sociaux et apprentissage du journalisme 2.0, Antonin Idriss BOSSOTO	369
18. Les technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif : entre innovation et modèle pédagogique traditionnel, Rodrigue Paulin BONANÉ	391

19. Réseaux sociaux, de la perte de l'individu à l'éducation, 1. Apolline Adjo NIANGORAN 2. Magloire Kassi GNAMIEN	409
20. Critique du phénomène d'influenceurs sur les réseaux sociaux à partir de la pensée d'Aristote, Djakaridja YÉO	421
21. Recours aux réseaux sociaux numériques par les étudiants de l'Université Joseph Ki-Zerbo pour l'apprentissage et la formation académique, 1. Belo ADIOLA 2. Kibouga Alphonse DIAGBOUGA 3. Bowendsom Claudine Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO	441
22. Sémiotique et identité sociale. Une lecture à partir des réseaux sociaux, Masseniva TRAORÉ	469
23. De l'éducation : pour une utilisation optimale du web, Kouassi Olivier SEY	487
24. La jeunesse africaine et la révolution cybernétique, Akpa Akpro Franck Michael GNAGNE	507
AXE 3 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SOCIÉTÉ DURABLE	525
25. Réseaux sociaux numériques, territoire récusé dans la valorisation des acquis de la recherche scientifique en Côte d'Ivoire, 1. Aka NIAMKEY 2. Yéo SIBIRI	527
26. Les réseaux sociaux : une forme de « pachacuti » andin ou révolution arguédienne ?, Doforo Emmanuel SORO	547
27. Nouveaux médias et défis sociaux : pour une vision marcusienne de la sociabilisation de l'Afrique, Amara SALIFOU	567
28. Réseaux sociaux en Afrique : contribution à la mobilisation des ressources et des compétences pour son émergence, Laurent GANKAMA	583
AXE 4 : RÉSEAUX SOCIAUX ET DIGNITÉ HUMAINE	599
29. La protection des données personnelles à l'ère des réseaux sociaux au Cameroun, Saidou ABOUBAKAR	601
30. L'identité humaine à l'ère du numérique : cas des réseaux sociaux, 1. Kouleman Amed COULIBALY 2. Issouf CAMARA	621

31. Réseaux sociaux et recomposition du monde, 1. Soualo BAMBÀ 2. Assane SANOGO 3. Kouadio YAO	637
32. De l'addiction aux réseaux sociaux : « Là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur » (Luc 12, 30), 1. Koko Marie-Madeleine SÉKA 2. Chiayé Marie-Pauline SÉKA	651
33. Impact des réseaux sociaux sur la promotion du patrimoine culturel du Bénin : cas de la plateforme Fairyland, Elavagnon Dorothée DOGNON	663
34. L'avenir du pour-soi africain et son habitus à l'aune des réseaux sociaux, Kouadio Julien KOUASSI	685
35. Crise du concept de réseaux sociaux et exigence éthique en contexte africain, Florence BOTTI	705
36. Approche critique francfortoise de la culture de masse et des médias sociaux, Klindio Lydie COULIBALY épouse ZAMBLÉ	721
37. Les réseaux sociaux en Afrique : enjeux et portée épistémologiques, 1. Evariste Dupont BOBOTO 2. Gildas DAKOYI TOLI	733
AXE 5 : RÉSEAUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENT	747
38. L'État ivoirien, un régulateur impuissant du secteur minier : apport des réseaux sociaux au respect des périodes de vie des mines dans la région du Hambol, 1. Mathieu Jonasse AFFRO 2. Chifolo Daniel FOFANA 3. Nambegué SORO	749
AXE 6 : RÉSEAUX SOCIAUX ET IDENTITÉ SOCIALE	769
39. Réseaux sociaux et identité sociale : l'ipséité africaine à l'épreuve de l'altérité, 1. Ghil-christ Elysée YANSOUNOU 2. Ariane DJOSSOU SEGLA	771
40. La facture des réseaux sociaux en Afrique : de l'aventure de l'identité à la sociabilité pathologique ?, Kouadio Victorien EKPO	789
41. Le téléphone portable, un instrument de tension entre l'être et le paraître, Bernadette GANSONRE	803

42. John Kyffy sur Facebook, construction d'un monde virtuel au profit d'une carrière artistique réelle, Yao Francis KOUAMÉ	823
43. Les réseaux sociaux au village : Pragmatique des usages et enjeux pour l'identité sociale, Titi Eri Aramatou PALE	841
44. L'évolution du concept d'amitié à l'ère des Réseaux sociaux : vers la numérisation de la relation interlocutive, Koffi KOUASSI	863
45. Les réseaux sociaux numériques : Vers une dépendance des algorithmes et la déconstruction des identités sociales, Tiasvi Yao Raoul AGBAVON	878
46. Pour une réinvention des sociétés africaines numérisées à la lumière de la pensée de Rousseau, Adjoua Marie Jeanne KONAN	891
47. Les technologies de l'information et de la communication (tic), vecteurs de résilience et de réliance des peuples, Ghislain Thierry Maguessa EBOMÉ	907
AXE 7 : RÉSEAUX SOCIAUX ET SEXUALITÉ	921
48. La cybersexualité en Afrique : Le corps-sexe entre tradition et modernité, Oliver P. NGUEMA AKWE	923
49. La critique de la banalité sexuelle sur les réseaux sociaux à l'aune du philosophe arendtien, Amin Elise KOUADIO	939
50. Les réseaux sociaux ou l'alter-égo des réseaux de la sexualité, Mohamed CAMARA	955
AXE 8 : RÉSEAUX SOCIAUX ET NORMES JURIDIQUES	969
51. Les entreprises burkinabè à l'épreuve des retours d'expériences : cas du groupe Facebook Consom'action-BF, Esther Delwendé KONSIMBO	971
52. Pacifier l'usage des réseaux sociaux par un cadre législatif : le cas de la loi sur la cybercriminalité en Côte d'Ivoire avec Facebook, Waliyu KARIMU	987
SYNTHÈSE FINALE DU COLLOQUE	1003

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons

dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoseologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

TDR du Colloque sur les réseaux sociaux

Contexte et justification

Les réseaux sociaux sont devenus un véritable moyen de communication planétaire « à tel point qu'une violation du droit en un lieu de la terre est ressentie partout » (Kant, 1958, p. 111). Leur mise en œuvre procède, en effet, d'un projet sociopolitique clairement défini : la démocratisation de l'accès à l'information par la création d'une toile relationnelle qui renforce et consolide les rapports entre les personnes, les sociétés et les entreprises, par-delà les frontières. Dans cette perspective, ils apparaissent comme « un outil proprement démocratique, créateur de démocratie » (Sophie Montévrin, 2019, p. 46). Par l'attrait qu'ils exercent sur la vie des individus, des États et des entreprises, « les réseaux sociaux occupent une place de plus en plus importante dans la vie des gens. Selon les derniers chiffres, 43 pourcents de la population mondiale est active sur les réseaux sociaux » (Sophie Montévrin, 2019, p. 8). Selon le site « Internet World Stats », 46% de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). Dans le monde comme en Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques. Ce colloque invite à réfléchir sur ces mutations en Afrique à travers le thème « **Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines** ».

Par l'importance de leur impact sur les sociétés africaines, les réseaux sociaux révèlent une ambivalence préoccupante : d'une part, ils contribuent à la fois à leur progrès socio-économique (Tracy Tuten, 2019, Christine Balagué, David Fayon, 2022) et à l'accélération des crises sociopolitiques qui aboutissent, parfois, au renversement du pouvoir; et d'autre part, l'interaction qu'ils favorisent entre les individus de tous bords contribuent à la fois à l'affirmation et à l'épanouissement des qualités et du potentiel des Africains, mais aussi, à la violation de leur vie privée et à leur déséquilibre psychologique pouvant conduire à la déconstruction de leur personnalité (Thomas Huchon, Jean-Bernard Schmidt, 2022). Au-delà des relations interpersonnelles ordinaires, des autoproclamés « influenceurs » (Edouard Fillias, François-Charles Rohard,

2021) s'efforcent d'influencer, d'orienter les modes de vie et de pensée des Africains par leurs publications, contribuant ainsi à justifier l'idée de

« l'influence toxique des réseaux sociaux » qu'évoque Sophie Montévrin. Cette toxicité est constatable à travers l'usurpation d'identité, l'intrusion dans la vie privée, l'utilisation d'images compromettantes, les fakes news, la remise en cause des valeurs sociales, etc.

Il apparaît alors que l'avenir des sociétés africaines, la qualité de leur système éducatif, le fondement des rapports intersubjectifs et surtout les normes axiologiques au fondement de la personne humaine et des sociétés sont en jeu dans le développement vertigineux des réseaux sociaux sur le continent comme dans le monde (Robert Redeker, 2021). À travers ce colloque international et pluridisciplinaire, toute la communauté scientifique est invitée à des réflexions croisées sur l'impact des réseaux sociaux sur la dynamique des sociétés africaines. Si la démocratisation de l'information induite par les réseaux sociaux apparaît comme une œuvre noble, elle semble poser problème à travers ses différents usages.

Problématique et objectifs

L'ambivalence préoccupante des réseaux sociaux conduit à la nécessité d'un accompagnement éthique de leur usage en instaurant un cadre éthique en vue d'une prise en compte efficiente et pratique de cet outil de communication. Au-delà du cadre d'origine des réseaux sociaux, les sciences et techniques de la communication, ce colloque est ouvert à toutes les régionalités scientifiques en vue d'une approche globale de l'influence et de l'usage des réseaux sociaux en Afrique. À cette fin, ce colloque pose le problème suivant : Quels sont les impacts des réseaux sociaux sur les dynamiques sociales en Afrique ? Ce problème se décline en questions spécifiques :

- Comment caractériser les réseaux sociaux ?
- Quelles sont leurs contributions aux dynamiques des sociétés africaines, dans leurs rapports avec les sociétés du monde, d'un point de vue cosmopolitique ?
- Quand et comment les réseaux sociaux deviennent-ils des pesanteurs de ces dynamiques ?
- Comment, alors, circonscrire leurs effets pervers ?

De cette problématique se dégagent les objectifs de ce colloque :

- Montrer que les réseaux sociaux sont devenus, en Afrique, non seulement des instruments de transformations sociales (Gado Alzouma, 2008, En ligne), mais aussi dévoiler les conditions sous lesquelles leur déploiement peut véritablement être sources de dérives sociales et morales ;
- Examiner la nécessité d'une réévaluation des objectifs de cet outil de communication et surtout souligner leur incidence sur les sociétés contemporaines, en général, et sur les sociétés africaines, en particulier ;
- Générer une convergence des savoirs à travers une approche interdisciplinaire sur les implications politiques, juridiques, culturelles et éthique de l'usage des réseaux sociaux ;
- Donner à comprendre les mécanismes de structuration des relations intersubjectives, les modes d'acquisition des savoirs, les leviers qui les rendent possibles, et surtout, à penser les dispositions pratico- éthiques en vue d'une meilleure gestion des réseaux sociaux dans les États africains ;
- Identifier les outils conceptuels et pratiques à mettre en œuvre pour critiquer l'univers des réseaux sociaux et dégager des voies pour leur prise en charge efficiente.

Axes du colloque

Axe 1 : Réseaux sociaux et démocratie

L'usage des réseaux sociaux ne peut guère faire l'économie des formes abusives de la liberté d'expression et des crises sociales qu'ils influencent irrémédiablement. Cet axe traitera des rapports entre les réseaux sociaux et la politique pour justifier et/ou atténuer le sentiment de « l'influence toxique des réseaux sociaux ».

Axe 2 : Réseaux sociaux et éducation

L'un des objectifs majeurs des réseaux sociaux est la formation des individus en mettant à leur disposition une panoplie d'informations et de savoirs (scolaires, universitaires, culturels, généraux, etc.). Ce rôle éducatif assigné aux réseaux sociaux est parfois dévoyé par des intérêts qui sapent les fondements axiologiques de l'éducation. Cet axe réfléchira sur l'impact des réseaux sociaux sur les valeurs sociales qui constituent le ciment de toute société.

Axe 3 : Réseaux sociaux et société durable

Les réseaux sociaux tendent à transformer les fondements relationnels au sein des sociétés suivant une double trajectoire : obérer la paix sociale ou assurer

la tranquillité sociale. Ce dernier échelon stimule de plus en plus le recours aux réseaux sociaux en vue de rétablir un climat de paix. En tant que moyen de mobilisation des masses, il apparaît évident que les réseaux sociaux peuvent être un levier de socialisation des individus. Cet axe examinera comment les réseaux sociaux peuvent être mis à contribution dans la recherche de l'équilibre social.

Axe 4 : Réseaux sociaux et dignité humaine

Les atteintes à la dignité humaine sont de plus en plus perceptibles à travers les réseaux sociaux. Pour Sophie Montévrin (2019, p. 72), « si les réseaux sociaux permettent d'avoir des espaces d'expression libres, comme au café du commerce, ils s'apparentent trop souvent à des défouloirs ». Cet axe vise la détermination de normes éthiques susceptibles de conduire à une revalorisation de la dignité humaine à travers les réseaux sociaux.

Axe 5 : Réseaux sociaux et environnement

La crise écologique actuelle procède, en partie, d'un manque de sensibilisation des individus sur les causes et les stratégies de protection de l'environnement. Cet axe de réflexion déterminera des modes d'utilisation des réseaux sociaux, aux échelons national et international, pour la diffusion de principes et savoirs innovants de la gestion des cadres de vie et de l'instauration d'une attitude écocitoyenne.

Axe 6 : Réseaux sociaux et identité sociale

L'impact des réseaux sociaux sur la perception de soi et la représentation de l'environnement social est indubitable. À travers les nouvelles formes de sociabilité qu'ils favorisent, les réseaux sociaux ambitionnent, sans doute, de produire un modèle culturel et social d'identité dans lequel l'individu projette une image de lui-même tiraillée par le réel et le virtuel. Cet axe de réflexion sera non seulement l'opportunité de comprendre la manière dont la perception de soi, de l'autre et la représentation du monde se forge à travers les réseaux sociaux, mais aussi la façon dont ils contribuent à la fragmentation identitaire.

Axe 7 : Réseaux sociaux et sexualité

L'influence des réseaux sociaux sur les comportements sexuels met au défi les mœurs africaines et l'éducation sexuelle des jeunes. Cet axe analysera les effets des réseaux sociaux sur la déliquescence des mœurs en Afrique au moment où des pratiques sexuelles controversées tentent de se mondialiser.

Axe 8 : Réseaux sociaux et normes juridiques

A l'instar de tous les objets techniques et les pratiques sociales, les réseaux sociaux doivent être soumis à une législation. Il semble, pourtant, que la régulation juridique des réseaux sociaux est confrontée au respect du principe de la liberté d'expression et de conscience. Cet axe permettra de réfléchir aux conditions et modalités d'un meilleur encadrement juridique des réseaux sociaux dans les États africains.

COMITÉ D'ORGANISATION ET COMITÉ SCIENTIFIQUE

COORDINATION

Prof. Grégoire TRAORÉ, Professeur titulaire
Prof. Edmond Yao KOUASSI, Professeur titulaire
Prof. Nicolas Kolotioloma YÉO, Professeur titulaire

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : M. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

Vice-Présidents :

M. Ayénon Ignace YAPI, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké
M. Henri BAH, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké

Membres :

Prof. Aklesso ADJI, Université de Lomé
Prof. Alain RENAUT, Université de la Sorbonne, Paris
Prof. Antoine KOUAKOU, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Assouman BAMBA, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Auguste NSONSISSA, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Azoumana OUATTARA, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Cablanazann Thierry Armand EZOUA, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan-Cocody
Prof. Charles Zacharie BOWAO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Ernst WOLFF, Institut Supérieur de Philosophie, KU Leuven. Belgique
Prof. Évariste Dupont BOBOTO, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Donissongui SORO, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Jacques NANÉMA, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou
Prof. Jean Gobert TANO, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Jean-Luc AKA-EVY, Université Marien NGOUABI, Brazzaville
Prof. Yao Edmond KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Université Joseph Ki-Zerbo, Ouagadougou
Prof. Mounkaïla Abdo Laouli SERKI, Université Abdou-Moumouni, Niamey
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Samba DIAKITÉ, Université Alassane Ouattara, Bouaké
Prof. Thiémelé Ramsès BOA, Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody

COMITÉ D'ORGANISATION

Président : M. Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

Vice-Président : M. Éric Inespéré KOFFI, Maître de Conférences

SECRÉTARIAT SCIENTIFIQUE

Président : M. Kouassi Honoré ELLA, Maître de Conférences

Membres :

M. Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences
M. Fatogoma SILUE, Maître de Conférences
Dr Amidou KONE, Maître-Assistant
Dr PLEHIA Sèa Frédéric, Maître-Assistant

COMMISSION COMMUNICATION

Responsable : M. Faloukou DOSSO, Maître de Conférences

Membre : Dr Amara SALIFOU, Maître-Assistant

COMMISSION TECHNIQUE VOLET INTERNET

Responsable : Dr ANGBAVON Tiasvi Yao Raoul, Maître-Assistant

Membre : Dr/MC KANON Gboméné Hilaire, Maître de Conférences

COMMISSION RESTAURATION

Responsable : Dr/MC Chantal PALE, Maître de Conférences

Membres :

Dr Anne-Marie KOUAKOU, Maître-Assistant

Dr Marcelin GALA BI, Maître-Assistant

Mme DRUID Joselyne, Secrétaire du Département

COMMISSION TRÉSORERIE ET FINANCES

Responsable : M. Victorien Kouadio EKPO, Maître de Conférences

Membre : Dr ASSIE Ahou Marthe, Maître-Assistante

COMMISSION ACCUEIL, HÉBERGEMENT ET DÉCORATION

Responsable : Dr Elisée Offo KADIO, Maître-Assistant

Membre : Dr Florence BOTTI, Assistante

COMMISSION LOGISTIQUE

Responsable : M. Yao Bernard KOUASSI, Maître de Conférences

Membres :

Dr ANGAMAN Kadio Mathieu, Maître-Assistant

Dr SABLÉ Léhoua Patrice, Maître-Assistant

COMMISSION PROTOCOLE ET MAÎTRISE DE CÉRÉMONIE

Responsable : M. Jean Joël BAH, Maître-Assistant

Membres :

Prof. Alexis KOFFI, Professeur titulaire

Dr Madeleine Amenan KOUASSI, Assistante

COMMISSION RÉDACTION DES RAPPORTS

Responsable : M. Kouassi Thomas N'GOH, Maître de Conférences

Membres :

M. Christian Kouadio YAO, Maître de Conférences

Dr Baboua TIÉNÉ, Maître-Assistant

Dr Allassane KONE, Maître-Assistant

Dr KACOU Oi Kacou, Assistant

Dr MOULO Kouassi, Assistant

LISTE DES MODÉRATEURS ET DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE

I. LISTE DES MODÉRATEURS DU COLLOQUE

Prof. YAPI Ayenon
Prof. YEO Nicolas
Prof. KOUASSI Marcel
Prof. KOUAKOU Antoine
Dr MC KOUASSI N'Goh
Dr MC DOSSO Faloukou
Dr MC DAGNOGO Baba
Dr MC KOUASSI Assanti
Dr MC PILLAH N. Privat
Dr MC KPANGUI Kouassi
Dr MC KOFFI Eric
Dr MC SILUE Fatogoma
Dr MC YOULDÉ Stéphane
Dr SÉKA Koko
Dr GALA Bi
Dr PALE Titi
Dr SALIFOU Amara
Dr SORO Jean
Dr SÉKA Chayé
Dr YAO Odilon
Dr NIANGORAN Adjo
Dr BAHY Jean-Noël (Maître de cérémonie)
Dr KOUASSI A. Madeleine (Maîtresse de cérémonie)

II. LISTE DES RAPPORTEURS DU COLLOQUE

Dr MC DELLA T. Barthélémy
Dr MC YOULDÉ Stéphane
Dr KONE A. Alassane
Dr ANGAMAN K. Mathieu
Dr AFFRO Jonasse
Dr SIALLOU Kouassi Hermann
Dr KOUA Guéi Simplicie
Dr MOULO Kouassi Elisée
Dr KADIO Offo Elisée
Dr KACOU OI Kacou
Dr BOTTI Florence
Dr KOUASSI A. Madeleine
Dr KOUASSI Koffi
Dr GUI Désiré
Dr Gnagne Akpa Akpro
Dr SANOGO Assane
Dr TIENE Baboua
Dr SORO Torna
Dr SORO Doforo Emmanuel
COULIBALY Sounan

ALLOCUTIONS

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Monsieur le représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;

Monsieur le représentant du Président de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le vice-Président chargé de la pédagogie ;

Madame la représentante du vice-Président chargé de la recherche et de la vie universitaire ;

Madame la Secrétaire Générale Adjointe de l'Université Alassane Ouattara ;

Monsieur le Doyen de l'UFR-CMS ;

Monsieur le Chef du département de Philosophie ;

Très chers Maîtres et collègues ;

Mesdames et Messieurs de la presse ;

Distingués invités ;

Chers étudiants ;

Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités ;

Le Comité d'Organisation, par ma voix, vous souhaite AKWABA, la cordiale bienvenue, et vous exprime sa joie de vous accueillir, à Bouaké, en terre ivoirienne. C'est un honneur bien ressenti que de vous compter parmi les participants à ce colloque pluridisciplinaire qui se tiendra sur trois jours, à savoir les 5, 6 et 7 octobre 2023.

« *Mesdames et messieurs, veuillez éteindre vos téléphones portables* », est une phrase souvent entendue lors des rencontres importantes. Cette adresse que d'aucuns pourraient considérer comme une forme d'injonction, loin s'en faut, révèle l'actualité du thème du colloque qui nous réunit ce jour : « *Réseaux sociaux et dynamiques des sociétés africaines* ».

En effet, le téléphone portable est devenu l'un des vecteurs principaux des réseaux sociaux auxquels nous nous attachons de plus en plus au fil des années.

Pourtant, l'appel à éteindre nos téléphones portables, à certains moments, montre bien qu'il est possible de s'en passer surtout lorsqu'il s'agit de méditer sur des questions qui nous touchent et qui mettent à contribution nos méninges.

En tant qu'un des maillons essentiels de la dynamique que connaît l'université Alassane Ouattara, le Département de Philosophie ne pouvait donc pas marquer son désintérêt vis-à-vis de ce phénomène mondial qu'est l'expansion des réseaux sociaux et nous invite, donc, à y réfléchir à nouveaux frais pour mieux comprendre et circonscrire l'utilisation des réseaux sociaux. Le faisant, le Département est dans le rôle qui lui est assigné par la Philosophie, à savoir « *penser son temps en concept* », selon l'expression du philosophe des Lumières Friedrich Hegel.

Mesdames et messieurs, incontestablement, notre époque est fortement rythmée par les réseaux sociaux qui irradiant, se retrouvent dans tous les secteurs d'activité : la politique, l'éducation, l'environnement, le droit, la sexualité, les relations interhumaines, etc.

Bien que considérées comme sous-développées, les sociétés africaines sont en bonne place dans l'utilisation des réseaux sociaux qui y ont assurément des impacts divers. Entre avantages et inconvénients des réseaux sociaux, les dynamiques des sociétés africaines, leurs évolutions et/ou régressions, sont également à questionner.

Quel statut faut-il accorder aux réseaux sociaux dans la dynamique de nos sociétés ? Les réseaux sociaux sont-ils un moyen sûr pour le développement économique, culturel, politique et social des États africains ? Les Africains font-ils un meilleur usage des réseaux sociaux à l'heure où les *Fakes news* tendent à désorganiser les sociétés ? Comment accommoder les valeurs socioculturelles de nos sociétés aux contenus des réseaux sociaux qui se propagent à la vitesse de la lumière ?

Voilà autant de préoccupations sur lesquelles les éminents participants, réunis dans le cadre de ce colloque et venant de différentes universités d'Afrique, vont se pencher. Ils examineront de manière approfondie les relations entre les

réseaux sociaux et l'évolution ou la régression des sociétés africaines, tant entre elles qu'en comparaison avec les sociétés occidentales, orientales et moyen-orientales, et cela sous tous les angles possibles.

Après avoir évoqué brièvement les enjeux du colloque sur « *Réseaux sociaux et dynamique des sociétés africaines* », je souhaite, Mesdames et Messieurs, exprimer ma gratitude envers les divers acteurs qui ont contribué à faire de ce colloque une réalité aujourd'hui.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Chef du Département de Philosophie, le Professeur Traoré Grégoire, qui m'a fait confiance en me mettant à la présidence de l'organisation de ce colloque. Professeur, vous avez été attentif aux difficultés et préoccupations qui vous ont été soumises.

Je félicite chaleureusement tous les membres du Comité d'Organisation qui continueront à travailler même après la clôture des travaux qui débutent aujourd'hui. Je les remercie pour leur esprit d'équipe, leur résilience face aux difficultés rencontrées, ainsi que pour leur sens des responsabilités dans l'accomplissement de leur tâche.

Je tiens à exprimer mes remerciements renouvelés, en suivant tous les protocoles appropriés :

À nos autorités ;

À nos Maîtres d'ici et d'ailleurs ;

À tous les contributeurs venus de tous les horizons ;

Aux syndicats d'enseignants et aux organisations d'étudiants ;

À nos étudiants ;

Je tiens à remercier particulièrement l'administration centrale de l'UAO, avec à sa tête le Président Kouakou Koffi, pour l'accompagnement dont nous avons bénéficié.

Je tiens à adresser mes remerciements également aux partenaires de premier rang :

- le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) pour son soutien multiforme.

- l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI), pour son accompagnement.

- la Commission Nationale du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (CN-MAEP), présidée par Professeur Soro David Musa, pour son implication à l'organisation de ces assises, malgré ses contraintes.

Mesdames et messieurs, je voudrais conclure mon allocution en vous exprimant mes vœux pour des travaux fructueux au cours de ces trois jours.

Merci de votre aimable attention !

M. SANOGO Amed Karamoko, Maître de Conférences, Enseignant-chercheur, Département de philosophie, Université Alassane Ouattara,

DISCOURS DU CHEF DE DÉPARTEMENT

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara,

Monsieur le Doyen de l'UFR - Communication, Milieu et Société,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,

Chers étudiants,

Chers amis de la presse,

Mesdames et Messieurs, Honorables invités en vos rangs, grades et qualités,

Au nom du Département de philosophie, je voudrais vous dire, au-delà de ce que je saurai exprimer, mes sincères remerciements pour votre présence effective, massive et distinguée qui montre tout l'intérêt que vous avez bien voulu accorder à ces assises qui s'ouvrent, aujourd'hui, à l'Université Alassane Ouattara. La problématique des réseaux sociaux et leur impact sur la dynamique des sociétés africaines exige des solutions immédiates, tant ils touchent au fondement des Institutions qui donnent sens à notre être en société. Les réseaux sociaux définissent notre vie puisqu'ils influencent notre mode d'être et d'agir en société. Dans nos sociétés contemporaines africaines, ils occupent une place prépondérante dans la mesure où ils façonnent la vision du monde des individus, leur approche relationnelle. Selon les statistiques, 46 pourcents de la population totale du continent africain utilisent les réseaux sociaux. De fait, les Africains ne sont pas des récepteurs passifs de cette technologie de communication qui apporte des transformations dans leur univers social, leur mode de penser et d'agir (David Fayon, 2013). En Afrique, les réseaux sociaux suscitent de profondes mutations sociopolitiques et économiques.

Par leur puissance transformatrice du monde social et des valeurs qui le sous-tendent, les réseaux sociaux se sont révélés être paradoxalement à la fois une véritable source d'émerveillement et d'inquiétudes suscitant une réflexion

sur leurs réels enjeux et le sens qu'ils impriment à la dynamique des sociétés africaines. La tenue de ces assises qui rassemblent des experts venus de divers horizons du monde vise à ausculter le sens des réseaux sociaux et la manière dont ils influencent la dynamique de nos sociétés.

Sous certaines formes, les réseaux sociaux peuvent participer au progrès de nos sociétés dès lors que les buts qu'ils sont censés atteindre, coïncident avec les bonnes intentions et le bien-être de l'homme. Cependant, pour parodier ce célèbre philosophe allemand d'origine juive, Hans Jonas, on peut soutenir que cette intention des individus reste creuse ou vide de sens aussi longtemps que l'on ignore ce qu'est le bien que les réseaux sociaux sont censés apporter aux sociétés africaines. Nous devons savoir, en effet, vers quelle destination ils nous conduisent et surtout quelles dispositions éthiques prendre pour leur meilleure utilisation. Or comme semble le souligner Jonas dans le Phénomène de la vie, « il y a ceux qui acclament la houle qui les emporte avec elle et dédaignent de se demander vers où ? ; qui saluent le changement pour lui-même, la poussée en avant, sans fin, de la vie vers le toujours nouveau, l'inconnu, le dynamisme comme tel ». Les événements protéiformes et angoissants qui se succèdent à un rythme infernal sur les Réseaux sociaux entraînent et traînent les sociétés africaines vers des directions tous azimuts, dans une sorte de tourbillon et de vertige, au point où l'on est tenté de croire que nous sommes face à une crise sociale, des individus et de nos Institutions. En réalité, les réseaux sociaux sont devenus de véritables cadres de défoulement des esprits, que dis-je, de logorrhée verbale, de recherche de gain facile où la recherche de la vérité n'est plus la priorité.

Si la crise est, cependant, ce moment de rupture, de malaise, parfois un tournant périlleux qui peut aussi introduire un changement de vision, une orientation nouvelle, avant que d'aboutir tout de même à une issue heureuse, une réelle démarche votive à la recherche de solutions idoines doit s'imposer. C'est donc à juste titre que l'Université, en tant qu'Institution qui contribue à l'autoréflexion de la société, mobilise, en ce jour, ses acteurs afin qu'ils fassent l'anamnèse des maux qui sapent les fondements et valeurs de la société. Mesdames et Messieurs, ces acteurs rompus à la bonne réflexion, ces penseurs de qualité et bon goût ne sont-ils pas comme pouvait le dire Émile Zola « ces

actifs ouvriers qui sondent l'édifice sociale, en indique les poutres pourries, les crevasses intérieures, les pierres descellées, tous ces dégâts que l'homme lambda ne voit pas du dehors et qui pourtant peuvent entraîner la ruine du monument social entier » ?

L'Université est appelée à répondre à de nouveaux et grands défis en termes d'éducation, de recherche et de gouvernance face à la mutation rapide des sociétés, à l'évolution de l'état d'esprit de la jeunesse, aux nouveaux outils et technologies de communications. Caractéristiques des temps modernes, les réseaux sociaux doivent nécessairement faire l'objet d'une analyse critique de la part des universitaires et particulièrement des universitaires africains, car en Afrique, leur utilisation nous laisse parfois dubitatif quant au but de leur invention. Ce colloque vient donc à-propos pour faire un état des lieux des crises répétées qui secouent nos sociétés, qui ralentissent leur développement. Ce colloque a pour ambition de mettre en évidence les défis et trouver des solutions susceptibles de conduire les États africains sur la voie d'une gestion durable, dynamique et responsable des sociétés africaines. Il proposera, je l'espère pour ma part, une réflexion constructive sur de nouvelles perspectives heuristiques de qualités sociétales ; sur l'implication de nos Universités africaines dans la construction à court, moyen et long terme de nos Institutions régulatrices des réseaux sociaux et qui président à la destinée des sociétés.

Mesdames et Messieurs, la centralité thématique de ce colloque qui nous réunit, porte au total sur « **la place des réseaux sociaux dans l'évolution des sociétés africaines** ». Nous sommes tous, panélistes et partenaires extérieurs, appelés à trouver à partir de ce colloque des solutions pour sauver la situation inquiétante de la société africaine due à une mauvaise utilisation des réseaux sociaux. Poser un diagnostic sur la situation de réseaux sociaux en Afrique impose de pouvoir déceler le type de contribution qu'ils doivent apporter à nos sociétés, mais surtout de situer les responsabilités concernant leur utilisation. Un tel acte est d'une grande portée puisque l'Université, en tant que cadre d'élaboration et de partage des connaissances, est également le lieu de préparation de la société de demain. En envisageant la recherche de solutions sous l'angle de la transversalité ou du moins de l'interdisciplinarité, nous

pensons que cet acte est solidaire d'une vision globale caractérisée par l'implication mutuelle des œuvres que l'on peut qualifier de l'esprit d'avec celles de la société. Une telle globalité est déjà à l'œuvre dans le réinvestissement social des recherches et réflexions issues des Universités. De sorte que l'on arrive à la logique suivante : les débats dans les Universités ne peuvent se soustraire de la réalité sociale. Au contraire, les Universités doivent analyser les maux qui minent les sociétés actuelles et anticiper l'avenir. Je suis donc convaincu que nous aurons des résultats satisfaisants au regard de la qualité des différents contributeurs qui ont bien voulu apporter leurs idées pour cerner la situation des réseaux sociaux en Afrique.

Je voudrais très chaleureusement, en ma qualité de Directeur de Département de philosophie d'une part, en tant que coordonnateur général des activités de ce colloque d'autre part, exprimer ma gratitude à nos invités de marque ainsi qu'à toutes les personnes qui ont effectué le déplacement. Je voudrais aussi remercier, avec encore beaucoup d'enthousiasme et de chaleur, le Président du Comité d'Organisation (PCO) de ce rassemblement scientifique pour avoir œuvré généreusement et efficacement au bénéfice de cet événement, ô combien utile à nos Institutions, à toutes les Universités africaines ainsi qu'à nos décideurs socio-politiques africains. Nos remerciements vont aussi à tous nos partenaires, à tous nos collègues, nos maîtres, venus ici pour échanger sur un sujet aussi important.

Je vous remercie et souhaite, à tous, un très bon séjour scientifique.

LES RÉSEAUX SOCIAUX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE EN AFRIQUE

1. Kouamé Hyacinthe KOUAKOU

Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
kouakou_h@yahoo.fr

2. Kadio Mathieu ANGAMAN

Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
angamankadio@gmail.com

Résumé :

Les réseaux sociaux, espaces d'échanges et de partage, sont aussi des espaces de revendications, de contestation et de mobilisation populaires. Dans une atmosphère mue par les aspirations démocratiques, sans cesse croissantes des peuples d'Afrique, les réseaux sociaux promeuvent la démocratie participative qui constitue une alternative à la démocratie représentative. Mais, leur mauvais usage se heurte bien souvent à la censure du pouvoir politique, d'où le durcissement de la législation. La censure n'est pas toujours l'effet des travers de l'usage des réseaux sociaux. Elle procède également de la volonté des États de restreindre le champ des libertés individuelles et collectives, en récusant toute opinion contraire à la sienne. Dans une civilisation numérique où les réseaux sociaux rythment au quotidien la vie des citoyens, il incombe à l'État de faire de l'éducation aux réseaux sociaux une priorité. Toute chose qui permettrait non seulement de réguler le rapport des citoyens, des pouvoirs politiques aux réseaux sociaux, mais également de donner une orientation nouvelle à la pratique démocratique en Afrique.

Mots clés : Afrique, Censure, Démocratie participative, Démocratie représentative, Liberté, Pouvoir politique, Réseaux sociaux.

Abstract:

Social networks, spaces for exchange and sharing, are also spaces for demands, protest and popular mobilization. In an atmosphere driven by the ever-growing democratic aspirations of the people of Africa, social networks promote participatory democracy which constitutes an alternative to representative democracy. But their misuse often comes up against censorship from political

power, hence the tightening of legislation. Censorship is not always the effect of the shortcomings of the use of social networks. It also stems from the desire of States to restrict the scope of individual and collective freedoms, by rejecting any opinion contrary to its own. In a digital civilization where social networks punctuate the daily lives of citizens, it is up to the State to make education about social networks a priority. Anything that would not only make it possible to regulate the relationship between citizens, political powers and social networks, but also to give a new direction to democratic practice in Africa.

Keywords : Africa, Censorship, Freedom, Participatory democracy, Representative democracy, Political power, Social networks.

Introduction

L'avènement - ou la réinstauration - de la démocratie - en Afrique subsaharienne, au début de la décennie 1990 - consacre - à la faveur du discours de La Baule prononcé par le président français François Mitterrand - le passage du parti unique au multipartisme. Celui-ci se caractérise par le pluralisme politique, qui voit éclore une multitude de mouvements, d'organisations, d'associations à caractère politique, et même de tendances diverses.

Le multipartisme se traduit par la pluralité d'ambitions et d'aspirations, voire de visions idéologiques, en ce sens que tous les partis politiques sont animés par un ensemble d'idées à valoriser, à appliquer, suivant des moyens et des méthodes qui varient d'un parti à l'autre. Au nom de la liberté et de l'égalité que promeut la démocratie, les citoyens participent à la gestion de la chose publique, *res publica* à travers le libre choix de leurs représentants.

Mais, il arrive trop souvent que l'exercice du pouvoir législatif trahit l'esprit même de la démocratie. La réalité est que les élus agissent de plus en plus pour le compte du pouvoir ou se bornent à défendre les intérêts de leur parti ou groupement politique. Il y a comme un fossé qui se creuse entre le peuple et ses représentants. On assiste ainsi à la marginalisation des citoyens puisqu'ils ne peuvent donc pas participer au jeu démocratique. De ce fait, ceux-ci trouvent dans l'avènement des réseaux sociaux le moyen idéal pour émettre leurs opinions sur les questions ayant trait à la vie de la nation.

De par leur facilité d'accès, les réseaux sociaux permettent aux citoyens de porter directement leurs revendications, d'échanger et de partager des idées. Au regard de ce qui précède, émerge la présente problématique : Les réseaux sociaux constituent-ils un atout pour la démocratie participative en Afrique ? Ne sont-ils pas un espace de liberté, contribuant ainsi au rayonnement de la démocratie participative ? Par ailleurs, ne concourent-ils pas au dévoiement de la démocratie ? En fin de compte, comment créer les conditions d'une véritable contribution des réseaux sociaux au débat démocratique en Afrique ?

Notre réflexion sera circonscrite autour de trois axes majeurs. Dans le premier axe, nous montrerons que les réseaux sociaux participent à la dynamique de la démocratie participative en Afrique. Dans le second axe, nous mettrons en relief le dévoiement de la démocratie du fait du mauvais usage des réseaux sociaux par les citoyens. Et dans le troisième axe, nous déclinons les conditions pour une réelle contribution des réseaux sociaux à la consolidation de la démocratie. Pour y parvenir, nous entendons user d'une approche analytico-critique, qui s'inspire des expériences concrètes, relatives à l'usage des réseaux sociaux en Afrique, dans le cadre de l'expression des aspirations démocratiques. L'objectif visé est de montrer l'impact des réseaux sociaux sur le processus démocratique en Afrique.

1. De l'avènement des réseaux sociaux à l'éveil de la démocratie participative

L'avènement des réseaux sociaux, en Afrique, contribue sans conteste au dynamisme de la démocratie participative, dans un écosystème politique basé fondamentalement sur le règne de la démocratie parlementaire ou représentative.

Une approche comparative du « réseau social traditionnel » et du « réseau social numérique » révèle que

le réseau social traditionnel, dans une conception africaine est une organisation sociale qui rassemble des individus ayant des objectifs communs, des valeurs communes et généralement basée sur le respect de ces valeurs avec une possibilité de contact physique. Tout à fait le contraire du numérique qui rassemble des individualités, établit essentiellement des liens faibles, dans une organisation souvent égalitaire et non hiérarchique. (...) Les réseaux numériques

se présentent ainsi comme le nouvel espace de gestion des activités sociales et communautaires ; une sorte de transposition des interactions traditionnellement dynamisées dans un univers où l'individualisme s'articule au communautarisme dans une dynamique d'échanges. (G. B. Dagnogo, 2018, p. 2).

Les réseaux sociaux numériques s'inspirent de la conception traditionnelle de la communauté, de la solidarité et du partage. Ils prennent sens et fondement sur des valeurs communes véhiculées par le biais d'une communication interactive.

La forme de démocratie la plus pratiquée, de par le monde en général, et en Afrique en particulier, reste incontestablement la démocratie représentative. O. Dia justifie la priorité accordée, dans nombre d'États du monde, à la démocratie représentative au détriment de la démocratie directe ou participative, qui se pratiquait dans la Grèce antique, par le fait qu'à l'opposé d'Athènes, qui était une cité de petite taille, et qui comptait peu de citoyens - à l'exclusion des femmes, des étrangers et des esclaves - les grandes républiques modernes ne sauraient se payer le luxe d'une consultation directe des citoyens, au regard de leur taille. S'inspirant, en cela, de Rousseau, O. Dia (2023, p. 3) fait remarquer ceci :

Conscient à juste raison de ce type de contrainte, Jean Jacques Rousseau avait estimé au dix-huitième siècle qu'une authentique démocratie, c'est-à-dire une démocratie directe sur le modèle de la démocratie athénienne était impossible dans les grandes républiques modernes. Le moindre mal pour ce type de républiques, serait donc la démocratie représentative où des représentants élus dans le cadre de mandats clairement délimités se voient confiés la responsabilité et le droit de décider pour toutes et tous de questions importantes pouvant même toucher à leur vie intime.

Il y a une marginalisation légitime des citoyens dans le processus de prise de décisions au sein de la République. Par souci d'efficacité, ils ne sauraient être directement consultés lorsqu'il s'agit de définir les grandes orientations de la politique nationale, même si par moments des scrutins référendaires sont organisés, requérant ainsi une consultation directe du peuple.

Fort heureusement, l'avènement d'Internet, et des réseaux sociaux, présente une configuration nouvelle de la participation des citoyens au processus démocratique en Afrique, comme partout ailleurs, dans le monde. En effet, la fracture numérique, constatée il y a de cela deux à trois décennies entre les pays du Nord et ceux du Sud, semble se réduire sensiblement ces dernières années. Même s'il est admis que

l'influence occidentale en général, et celle des États-Unis en particulier, reste prédominante sur le fonctionnement du Réseau. D'abord pour des raisons techniques et historiques, puisqu'il a été inventé en 1969 par des informaticiens américains, dans le cadre d'un programme militaire de défense (réseau Arpanet). Ces derniers lui ont donné un format, une configuration, des appellations, un mode de gestion nécessairement imprégnés de la culture anglo-saxonne, jusqu'à imposer l'alphabet latin pour la rédaction des noms de domaine, ou à éliminer les accents, mal gérés par des serveurs largement anglophones. Malgré la montée des revendications concernant l'installation d'une « gouvernance mondiale de l'Internet, la gestion du Réseau reste encore largement centralisée, au bénéfice des États-Unis. (P. Türk, 2013, p. 6).

Malgré tout, en Afrique, les politiques publiques nationales œuvrent en permanence pour l'accès des citoyens aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), favorisant ainsi une plus grande accessibilité à Internet, cumulée à la possibilité pour tout citoyen de s'offrir plus facilement un téléphone portable. En fait, il y a, en Afrique, une extraordinaire révolution numérique qu'on ne saurait passer sous silence. Aussi, l'intérêt des politiques africains pour le numérique se matérialise-t-il, de plus en plus, par la création, au sein des gouvernements de plusieurs États, d'un ministère des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Économie numérique ou de toute autre dénomination, faisant explicitement allusion aux Technologies nouvelles en matière de communication, ou au numérique.

Cette montée en force d'Internet en Afrique, associée à l'émergence des réseaux sociaux - Facebook, Instagram, Telegram, WhatsApp, X (anciennement Tweeter), etc., apparaît comme une aubaine pour les citoyens. En effet, par le canal de ces réseaux, ils peuvent dorénavant faire entendre leur voix afin de participer au débat démocratique, étant entendu que « la démocratie, tant vénérée par les sociétés modernes ne peut véritablement s'exercer sans la distribution de la parole, sans la diversité des opinions ». (S. Diakitè, 2014, p. 37).

Ce qui est fort remarquable, estime M.-A. O'Reilly (2013), c'est la présence des hommes politiques africains sur Internet. Cette présence constitue l'occasion pour eux d'informer en permanence leurs concitoyens sur leur programme politique, en même temps qu'elle rend possible une communication interactive. Pour les politiques africains, les réseaux sociaux apparaissent comme des plateformes de dialogue et d'échanges avec leurs concitoyens.

M.-A. O'Reilly révèle que la création de plateformes citoyennes, par la jeunesse, constitue l'une des caractéristiques de la participation de la population au jeu politique et démocratique, à travers les réseaux sociaux. Elles se déclinent, par exemple, sous la forme de plateformes de consultations populaires, comme ce fut le cas au Maroc, en 2011, lors des préparatifs de la réforme constitutionnelle. Grâce à « Reforme.ma » une plateforme mise en place, plusieurs milliers d'internautes marocains ont pu apporter leur contribution à l'élaboration de la nouvelle constitution. C'est que la Commission consultative, chargée de la réforme de la Constitution, a pris en compte presque 40 % des commentaires et propositions des internautes qui lui ont été soumis.

Le cas marocain est loin d'être isolé. C. Richaud (2017) fait état, à ce propos, de la contribution décisive des réseaux sociaux à la révolution tunisienne ou « révolution du jasmin » entre décembre 2010 et janvier 2011, qui a abouti au départ du président de la République de Tunisie, Zine el-Abidine Ben Ali, en poste depuis 1987, consacrant ainsi l'ouverture démocratique, suscitée par le « Printemps arabe ». En somme,

la « révolution de Jasmin » ou « révolution 2.0 » comme il est d'usage de la nommer est sans doute l'illustration la plus significative de l'impact des réseaux sociaux en tant qu'ascenseurs contestataires ayant conduit à la chute d'un ordre juridique. Si l'origine des mouvements contestataires est différente pour chacun des pays, leurs déploiements ont tous été portés par les réseaux sociaux. Spontanés et imprévus, les rassemblements tunisiens, égyptiens, libyens, turcs ont tous été structurés *via* les réseaux sociaux. Contournant la censure et les blocages Internet, les mouvements ont pu voir le jour en un clic et offrir aux citoyens un espace virtuel de contestation commune. Donnant ainsi une portée collective aux contestations, les réseaux sociaux sont devenus les supports matériels de l'expression de cette liberté. (C. Richaud, 2017, p. 36).

Force est de constater que les réseaux sociaux concourent à la démarginalisation des citoyens, favorisant ainsi leur intégration et leur participation active au jeu politique. Ce faisant, ils peuvent influencer à distance la vie politique au sein des États africains. Dès lors, l'écart entre les citoyens et leurs élus se trouve considérablement réduit. Les réseaux sociaux contribuent donc à « réenchanter la démocratie », (S. de Vos, 2021), en donnant ou en redonnant la parole au citoyen, parole dont le monopole n'appartient plus désormais au pouvoir. Il convient, de ce fait, de les appréhender comme « l'outil idéal pour une démocratie participative où le citoyen pourrait intervenir très

régulièrement dans le débat public ». (P. Flichy, 2008, p. 161). Si les réseaux sociaux permettent aux citoyens d'être des acteurs du jeu démocratique, d'où le sens de la démocratie participative, toutefois, il reste que leur usage tend à court-circuiter cette forme de démocratie.

2. Du dévoiement de la démocratie participative : les réseaux sociaux en question

Il faut comprendre qu'aussi bénéfique et profitable qu'elle puisse être, les technologies de l'information et de la communication en général comportent des limites qui sont dommageables lorsqu'elles sont mal utilisées. La démocratie tout comme les réseaux sociaux ne sauraient échapper à cette réalité. Comme toute œuvre humaine, l'usage des réseaux sociaux conduit, comme on peut s'en douter, à des travers. Ceux-ci ont pour conséquences les restrictions des libertés individuelles et collectives, toutes choses qui sapent les fondements de la démocratie.

Les réseaux sociaux relèvent des Technologies de l'Information et de la Communication. Or, la technique en elle-même est une aventure. C'est ce que Platon a savamment mis en relief, à travers le mythe d'Icare. Celui-ci est le fils de Dédale, qui est lui-même sculpteur et architecte, et constructeur du Labyrinthe du Minotaure, symbole même de l'ingéniosité technique.

En effet, emprisonné en Crète avec son fils Icare, Dédale confectionna pour tous deux des ailes qu'il fixa avec de la cire, et grâce auxquelles ils s'envolèrent. Dédale, en homme sage et prudent, vola de façon modérée, et alla se poser en Sicile. Mais l'imprudent Icare, ayant voulu s'élever trop haut, s'approcha du soleil, qui fit fondre la cire, et il tomba dans la mer Égée qui l'engloutit, non loin de l'île qui porte son nom, Ikaria (île grecque de la mer Égée orientale). L'enseignement de ce mythe platonicien est que toute technique est aventureuse et que l'aventure technique peut déboucher sur la libération (à l'image de Dédale) ou sur l'anéantissement de l'humanité (comme ce fut le cas son fils Icare).

C'est justement sous cette forme ambivalente qu'il convient d'appréhender l'usage des réseaux sociaux. Certes, ils contribuent à la libération de la parole, participant en cela du dynamisme de la démocratie participative. Mais, on ne

saurait passer sous silence le mauvais usage que les citoyens en font bien souvent. La liberté d'expression se transforme, dans ce cas, en libertinage, c'est-à-dire en un recours immodéré au discours, au point où, aux offenses et outrages aux autorités, se mêlent diffamation, entorses aux bonnes mœurs et appels injustifiés au soulèvement populaire ou à l'insurrection.

E. Gyimah-Boadi (2021, p. 22) se fait l'écho de cet usage ambivalent des réseaux sociaux lorsqu'il écrit :

Dans le même temps, les progrès réalisés dans le domaine des technologies de l'information ont permis aux Africains de l'Ouest d'accéder à l'information et de la consulter plus facilement, mais ces technologies numériques ont également largement renforcé les possibilités de propager la désinformation, d'alimenter la polarisation et de manipuler les citoyens au travers de la création et de la dissémination de *fake news*. Les plateformes cryptées *peer-to-peer* telles que WhatsApp et autres réseaux sociaux ont été utilisés pour répandre des rumeurs et attiser la violence, et certaines désinformations ont été diffusées auprès de communautés ciblées intentionnellement afin de provoquer des conflits et de tenter d'influer sur les élections.

Réfugiés derrière l'écran de leur ordinateur ou de leur tablette et autres *smartphones*, certains n'hésitent pas à dire au-delà de l'indicible sur les réseaux sociaux. Ils oublient, de ce fait, que tout ce qui est pensé ne doit et ne peut être dit.

Le langage n'a de sens que de par sa relation à la pensée. Toujours est-il qu'il n'est pas en mesure de traduire la totalité des idées, des pensées de l'homme, parce que la pensée humaine est à la fois vaste, diverse et variée. Elle porte sur une multiplicité de choses. À *contrario*, le langage se trouve extrêmement limité, et ne saurait, par conséquent, prétendre à l'étendue de la pensée. Il est donc clair que « nous échouons à traduire entièrement ce que notre âme ressent : la pensée demeure incommensurable avec le langage ». (H. Bergson, 1946, p. 124).

La conséquence logique d'une telle constatation est que l'être humain n'est pas à même de trouver des termes adéquats pour exprimer convenablement tout ce qu'il pense, tout ce qu'il éprouve. Tout ne peut donc être nommé, faute de mots, ce dont D. Diderot (1877, p. 77) en est conscient : « Je crois que nous avons plus d'idées que de mots. Combien de choses senties, et qui ne sont pas nommées ! (...). On ne retient presque rien sans le secours des mots, et les mots ne suffisent presque jamais pour rendre précisément ce que l'on sent ». L'échec

du langage à véhiculer, dans toute son étendue, la pensée humaine, atteste incontestablement de sa pauvreté, de sa finitude.

Certes, tout ne peut être dit, mais également tout ne doit être dit. Loin d'une incapacité du langage à traduire la pensée, il s'agit plutôt de sa volonté d'adaptation aux règles et normes sociales, dans le sens du respect de la dignité d'autrui, en vue du vivre-ensemble. Au nom du vivre-ensemble, l'individu doit s'abstenir de tout dire, s'inspirant, à ce propos de l'adage qui recommande de « tourner sept fois sa langue dans la bouche avant de parler » ; car les mots ont un tel pouvoir qu'ils peuvent aussi bien construire que déconstruire, structurer comme déstructurer, faire comme défaire le monde.

Le pouvoir nocif des mots se traduit par l'atteinte à la dignité et à l'honorabilité des individus, et des pouvoirs publics, à travers ceux qui les incarnent. La propagation de la désinformation, tout comme la manipulation des citoyens, au travers de la création et de la dissémination de *fake news*, dont fait état Gyimah-Boadi, ne peuvent que concourir à l'instauration du désordre, de l'anarchie. En effet, certains utilisateurs des réseaux sociaux ignorent, ou semblent ignorer que certaines informations sensibles ne doivent être diffusées, soit pour « raison d'État », soit par respect des personnes qui en sont victimes. Aussi, les réseaux sociaux, par le canal d'internet se présentent comme un instrument aux mains du pouvoir. Celui-ci peut à tout instant, soit limiter, soit interdire leur accès aux citoyens, au nom de la fameuse « raison d'État ».

Malheureusement, au nom de la démocratie, des utilisateurs des réseaux sociaux arborent de plus en plus le manteau de « lanceur d'alerte ». C'est, en effet, aux sociologues D. F. Chateauraynaud et D. Torny (1999) que l'on doit la paternité du terme français « lanceur d'alerte ». Sous cette appellation, se révèle, à partir de faits réels et vécus, la manière dont des alertes sont signalées, au regard de certaines attitudes vigilantes, hors de tout processus institutionnalisé. La saisie et l'analyse des situations de risque et des procédures d'alerte, dont la montée en puissance est incontestable, à la fin de la décennie 1990 - dans la presse notamment - conduisent ces deux auteurs à donner à cette notion sociologique une connotation politique.

Chateauraynaud se fait plus explicite dans la caractérisation du lanceur d'alerte, à travers la distinction qu'il établit entre celui-ci et le dénonciateur. Le dénonciateur, qui est un délateur, se préoccupe de porter à l'attention du public des actes jugés illégaux, tout en étant intéressé. C'est tout le contraire du lanceur d'alerte qui œuvre dans le sens de « l'anticipation de menaces ou de risques qu'il s'agit d'éviter en réagissant à des signes précurseurs », (D. F. Chateauraynaud, 2020, p. 70), et ce, de manière désintéressée. Ce que vise le lanceur d'alerte, c'est de déclencher un processus de régulation en suscitant la mobilisation collective. Ce qu'il recherche, c'est le bien commun, l'intérêt général. Et pourtant, on ne saurait ignorer qu'il peut révéler des scandales au sommet de l'État, ou tout autre agissement de quelques particuliers ou groupes d'intérêts, susceptibles de nuire à l'intérêt général.

Dans ces conditions, l'État, garant de l'harmonie sociale, et donc des libertés individuelles et collectives, ne saurait se dérober à ses missions régaliennes. Pour contraindre les citoyens à préserver l'harmonie sociale, tout comme les libertés, l'État ne peut qu'activer les mécanismes juridiques. C'est en cela qu'il recourt à la censure, à travers la limitation de la liberté d'expression sur les réseaux sociaux, voire à leur interdiction, ou encore à l'interpellation de certains usagers par la justice afin que ceux-ci répondent de leurs multiples dérapages. Ces interpellations peuvent conduire à des peines privatives de liberté.

Mais la censure n'est pas toujours l'effet des dérapages et des excès des utilisateurs des réseaux sociaux. Elle procède également de la volonté des États de restreindre le champ des libertés, en récusant toute opinion contraire aux siennes, toute critique ou encore des révélations jugées dérangeantes, à travers les réseaux sociaux. En effet, « pour les élites politiques habituées à manipuler les messages électoraux dans l'objectif d'obtenir des votes, ces plateformes contestent leur position de privilège, bien qu'il arrive que ces mêmes élites les exploitent ». (A. Olojo, K. Allen, 2021).

Tout individu, investi du pouvoir de diriger est, dans bien des cas, allergique à toute forme de critique, convaincu de la légitimité, de la pertinence et de la justesse de ses décisions et de ses choix. C'est dans cette optique qu'il faut

comprendre l'interdiction de Tweeter au Nigéria, en juin 2021 - et ce, sept mois durant - ; il s'agit d'une interdiction condamnée par la Cour de justice de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les modérateurs du contenu de Twitter, n'ayant pas apprécié un *tweet* publié du compte du président Muhammadu Buhari (Président du Nigéria, du 29 mai 2015 au 29 mai 2023, après l'avoir été du 31 décembre 1983 au 27 août 1985), qui violaient, selon eux, les règles relatives aux comportements abusifs, l'ont alors supprimé. Toute chose qui a suscité l'ire des autorités nigérianes qui ont décidé de la suppression du réseau social, comme le rapportent A. Olojo et K. Allen (2021).

Dans la tradition africaine, il est admis généralement que le chef ne se trompe pas parce qu'il ne parle pas. Celui qui parle c'est son porte-canne. Mais, nombreux sont les dirigeants africains qui soutiennent *mordicus*, contre vents et marées, que le Chef ne saurait se tromper même quand il s'exprime sur une question donnée. Il a toujours raison, et ne saurait être contredit. Dès lors, toutes les fois que les décisions et les options politiques des dirigeants en place se trouvent remises en cause, et ce, de manière légitime, le pouvoir ne se fait point prier pour limiter l'accès des citoyens aux réseaux sociaux, les excluant de ce fait du débat contradictoire censé contribuer à l'édification et à la consolidation de la démocratie. Les réseaux sociaux apparaissent ainsi comme des instruments aux mains des pouvoirs africains pour exercer un pouvoir sans partage sur le peuple. Dans ce contexte, comment créer les conditions d'une véritable contribution des réseaux sociaux au débat démocratique en Afrique ?

3. Repenser la démocratie en Afrique au prisme des réseaux sociaux

Le reggaeman ivoirien, Tiken Jah Fakoly ne croyait pas si bien dire lorsqu'il chantait, au tout début de la décennie 2000, ces mots tirés de son album « Caméléon » :

Le pays va mal
Le pays va mal
Le pays va mal
De mal en mal
Mon pays va mal.

Il mettait ainsi à nu les tares de la société ivoirienne, et au-delà, de toutes les communautés africaines, victimes d'un mal pernicieux : la fracture sociale. Celle-ci se manifeste, aux dires de l'artiste, par l'injustice, la xénophobie ou encore le tribalisme.

Plus de six décennies après les indépendances, nombre de promesses n'ont pas encore été tenues, les espérances se sont muées en désespérances, les espoirs en désespoirs, les rêves sont devenus de vaines illusions comme l'exprimait déjà Amadou Kourouma dans son célèbre roman *Les soleils des indépendances*. Il nous faut alors abonder dans le même sens que Kourouma et Tiken Jah pour clamer, à qui veut l'entendre, qu'à quelques exceptions près, les pays africains vont mal, à la fois au plan socio-politique qu'économique.

Il est temps de repenser la démocratie en Afrique, à l'ère où, par le biais des réseaux sociaux, chaque citoyen, pourvu qu'il en ait les possibilités, peut apporter sa pierre de touche à son édification et à sa consolidation. Car, il faut reconnaître que « les réseaux sociaux ont profondément changé le rapport des internautes à la politique ». (C. Richaud, 2017, p. 29). Ils concourent à la démarginalisation du citoyen qui, de la périphérie où il se trouvait logé, intègre le centre du système. Être au centre du système, c'est être à même d'user de sa liberté d'expression, reconnue à tout citoyen.

Mais, pour parvenir à une réforme de la démocratie, il appartient, en premier lieu, aux pouvoirs politiques africains de poser les jalons d'une démocratie nouvelle. Il s'agit de donner une orientation nouvelle à la pratique démocratique sur le continent.

Même si la démocratie se veut foncièrement la reconnaissance et la consécration de la souveraineté du peuple, sa gestion au quotidien relève, d'abord, et avant tout de l'autorité politique et de ses démembrements. Elles ont reçu mandat du peuple souverain pour décider et agir en son nom. Le sort de la démocratie incombe, à cet effet, au pouvoir politique. Dans une civilisation numérique où les réseaux sociaux n'ont de cesse d'impacter le quotidien des pouvoirs publics comme celui des communautés, la responsabilité des États africains est incommensurable.

À tout point de vue, les réseaux sociaux se révèlent comme un atout pour la démocratie participative. Il s'agit *in fine* de créer un environnement socio-politique idoine qui puisse garantir à chacun la pleine jouissance de la liberté d'expression, fondement de toute démocratie. C'est le sens de la constante interpellation du pouvoir politique qui ne saurait se réfugier derrière des artifices ou des justifications fallacieuses pour renoncer à sa mission régaliennne. Il y va du bonheur des citoyens, et partant, de la stabilité de l'État, condition de l'harmonie sociale.

Les pouvoirs publics devraient faire de l'éducation aux réseaux sociaux une priorité. La possession d'un ordinateur ou d'un téléphone portable, cumulée à l'accès à Internet, sont des conditions d'accès aux réseaux sociaux. Elles en sont des conditions basiques, mais non suffisantes. Parce qu'ils instaurent « une conception horizontale de l'espace public », (C. Richaud, 2017, p. 29), les réseaux sociaux créent en permanence des liens, à la fois professionnels et affectifs entre les individus, en dehors de leur traditionnel cadre d'existence. Et comme toute existence collective requiert la saisie, la compréhension et l'application des règles de la sociabilité, il importe alors d'inculquer aux utilisateurs des réseaux sociaux une formation, une instruction, susceptibles de leur permettre de cerner les règles du vivre-ensemble virtuel, sur le modèle du vivre-ensemble concret.

La dimension éthique du rapport à l'outil informatique doit, de ce fait, prendre le pas sur la simple initiation à l'informatique, qui est enseignée dans les Lycées et Collèges, et dont le volume horaire hebdomadaire dépasse rarement une heure de cours, et dont la programmation relève plus d'une contrainte que d'une nécessité pour l'Administration. La responsabilité du Ministère en charge de l'Éducation nationale se trouve alors engagée. C'est à lui que revient la mission de définir les *curricula* de formation et les contenus des programmes d'enseignement.

C'est avec stupéfaction que nous relevons le peu d'intérêt accordé à l'éducation aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), à Internet et aux réseaux sociaux, au sein des Lycées et Collèges, quand on sait

le taux de pénétration de plus en plus élevé de l'utilisation de ces Technologies en milieu scolaire. C'est donc à la base que l'instruction aux réseaux sociaux doit prendre forme, et se décliner sous la forme d'une sensibilisation permanente des populations.

L'adoption de la « Charte des Réseaux Sociaux », en octobre 2023, par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), en Côte d'Ivoire, dont la loi avait été préalablement votée par le Parlement en décembre 2022, participe, à notre sens, de cette politique de sensibilisation, en vue d'une responsabilisation accrue des utilisateurs des réseaux sociaux. L'objectif visé est de veiller au respect de la dignité humaine et à l'ordre public. La HACA, faut-il le souligner, est une Institution étatique, chargée de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la communication audiovisuelle dans le cadre de la loi.

De même que l'instruction aux réseaux sociaux, il convient d'éduquer la masse au respect de la chose politique, dans une atmosphère de démocratie ambiante. Nombreux sont les citoyens qui ne voient pas la nécessité qu'il y a à s'intéresser à la politique vue, le plus souvent comme étant l'affaire des autres. Elle relèverait plus d'une activité ludique que d'une véritable occupation. C'est ainsi que par dépit ou par choix personnel, des citoyens – les jeunes surtout – se détournent de la politique, au sein des États africains. Ce désintérêt pour la politique va également de pair avec le manque de compétence politique. Tous ceux qui interpellent et invectivent de tout temps les pouvoirs publics, ou des politiques, sur les réseaux sociaux, n'ont pas toujours le sens de la mesure politique. Ils ne sont pas toujours aptes à élaborer une argumentation rigoureuse et pertinente, dans le cadre d'un débat politique.

Pour P. Bourdieu (1972, p. 1295), « Cette compétence politique n'est pas universellement répandue. Elle varie grosso modo comme le niveau d'instruction. Autrement dit, la probabilité d'avoir une opinion sur toutes les questions supposant un savoir politique est assez comparable à la probabilité d'aller au musée ». C'est justement au regard de la relativité de la compétence politique qu'il convient de donner aux citoyens des rudiments de base à même de rationaliser, de « civiliser » le débat politique.

Mais la démocratie participative, *via* les réseaux sociaux, ne saurait effectivement prospérer que si les politiques africains se rendent de plus en plus visibles et disponibles à l'égard des internautes ; car, ils se font le plus souvent adeptes de « la mauvaise foi », au sens sartrien du terme. Chez Sartre, la mauvaise foi consiste en la pratique de la politique de l'autruche qui, sentant le danger s'approcher, préfère se dissimuler la tête sous le sable plutôt que l'affronter. Le faire, ce n'est pourtant pas remédier au danger, encore moins l'éviter.

Par crainte des réactions et des interventions des internautes, certains leaders politiques préfèrent se détourner des réseaux sociaux. Le rôle du pouvoir central est donc de les inciter, et même de les contraindre à instaurer des débats interactifs permanents avec les citoyens sur les réseaux sociaux, à l'image des débats parlementaires qui s'imposent à eux. En somme, repenser la démocratie en Afrique au prisme des réseaux sociaux, c'est interpellier en permanence l'État sur le rôle prépondérant qu'il a à jouer, tant à l'égard des politiques qu'à l'endroit des citoyens.

Conclusion

Trois idées majeures ressortent de notre analyse sur la démocratie et les réseaux sociaux. La première met en avant la contribution notable des réseaux sociaux à l'éveil et au dynamisme de la démocratie participative. Même si la démocratie consacre la souveraineté du peuple, elle semble le marginaliser au regard de la pratique en vigueur, qui accorde la priorité aux élus, censés agir pour le compte du peuple. Dans ces conditions, l'avènement des réseaux sociaux constitue une aubaine pour les citoyens, qui peuvent directement interpellier les pouvoirs publics sur la gestion de la cité. Ils instaurent avec eux des espaces d'échanges et de partage, convaincus que « la démocratie négociée par le « haut », du seul point de vue institutionnel, relève du mirage », (F. Akindès et O. Zina, 2016, p. 84), d'où la nécessité d'une permanente implication des citoyens dans le jeu démocratique.

La seconde idée, quant à elle, insiste sur le dévoiement des fondamentaux de la démocratie, à l'ère des réseaux sociaux. La liberté d'expression que les réseaux sociaux mettent en avant, finit par se muer en libertinage, en foire aux invectives, aux diffamations et aux fréquentes atteintes à la dignité et à l'honorabilité des

personnes censées incarner l'autorité de l'État. En réaction à de telles attitudes, au-delà du tolérable, l'État n'a d'autre moyen de répression que le recours à la censure. Celle-ci concourt à la restriction des libertés tant individuelles que collectives. Aussi les réseaux sociaux apparaissent-ils comme un instrument aux mains de l'État, pour réprimer toute opinion contraire aux siennes, allant jusqu'à punir ses auteurs, sous forme d'amendes ou de peines de prison.

Il est donc plus qu'urgent, dans ces conditions, de repenser la démocratie à travers l'usage des réseaux sociaux. C'est ce à quoi s'est attelée la troisième partie de cette réflexion. Elle met l'accent sur la double nécessité de l'instruction aux réseaux sociaux, d'une part, et à la culture politique et démocratique d'autre part, le défaut de connaissance étant présenté comme source de perte. N'est-ce pas là le sens de ces mots du Prophète Osée dans *La Sainte Bible* : « Mon peuple est détruit, parce qu'il lui manque la connaissance » ? (*La Sainte Bible*, Osée 4, 6). Par conséquent, pour éviter que les réseaux sociaux ne concourent davantage à la perversion de la démocratie, il est plus que jamais nécessaire de remédier au défaut de connaissance, tant dans leur usage que dans la saisie des mécanismes de la démocratie. D'où la responsabilité de l'État dont la mission régaliennne est d'œuvrer au bonheur des citoyens.

Références bibliographiques

AKINDÈS Francis et ZINA Ousmane, 2016, « L'État face au mouvement social en Afrique », *Revue Projet*, vol. 6, N°355, Saint Denis, Éditions CERAS (Centre de Recherches et d'Action Sociales), pp. 83-88.

BERGSON Henri, 1946, *Essais sur les données immédiates de la conscience*, Paris, Éditions Presses Universitaires de France.

BOURDIEU Pierre, 1972, « L'opinion publique n'existe pas », *Les temps modernes*, N°318, Paris, Éditions Gallimard, pp. 1292-1309.

CHATEAURAYNAUD Didier Francis et TORNAY Didier, 1999, *Les Sombres précurseurs : Une Sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éditions EHESS.

CHATEAURAYNAUD Francis, 2020, *Alertes et lanceurs d'alerte*, Paris, Éditions Presses universitaires de France.

DAGNOGO Gnéré Blama, 2018, « Du réseau social traditionnel au réseau social numérique : pistes de réflexion pour une éducation aux médias sociaux numériques en Côte d'Ivoire », in *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, N°12, [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/3495> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rfsic.3495>, consulté le 11 octobre 2023 à 04 h 12 mn.

DE VOS Sophie, 2021, « Démocratie participative et réseaux sociaux : la partie est serrée », in *La libre*, [En ligne], URL : <https://www.lalibre.be/debats/opinions/2021/06/10democratieparticipative-et-reseaux-la-partie-est-serree-D3DZUDV22FBQNCT7A5WNBXPYKI/>, consulté le 25 septembre à 06 h 12 mn.

DIA Oumar, 2023, « Crise de la démocratie représentative en Afrique de l'ouest francophone et exigences de réformes », in *Senepus*, [En ligne], URL : <https://www.senepus.com/opinions/crise-de-la-democratie-representative-en-afrique-de-louest>, consulté le 25 septembre à 03 h 42 mn.

DIAKITÉ Samba, 2014, *Politiques africaines et identités - Des liaisons dangereuses*, Saguenay, Les Éditions Différence Pérenne.

DIDEROT Denis, 1877, *Pensées détachées sur la peinture, la sculpture, l'architecture et la poésie - Pour servir de suite aux salons*, Paris, Éditions Garnier Frères.

FLICHY Patrice, 2008, « Internet et le débat démocratique », in *Réseaux*, vol. 4, N°150, Paris, Éditions La Découverte, pp. 159-185.

GYIMAH-BOADI Emmanuel, 2021, *Le recul démocratique en Afrique de l'Ouest : caractéristiques, causes et solutions*, Genève, Éditions Kofi Annan Fondation.

NJUTAPWOUI Aboubakar Sidi, NGOULOUR Jean Pierre Fewou, 2015, « Réseaux sociaux et défi démocratique : l'exemple du cyberspace camerounais », in *Communication, technologies et développement*, N°2 [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/ctd/1772> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ctd.1772>, consulté le 22 août 2023 à 05 h 22 mn.

O'REILLY Marie-Anne, 2013, « Afrique - Internet et participation citoyenne : Maroc, Sénégal et Côte d'Ivoire ... », in *Agora Mag*, [En ligne], URL : <https://www.agora-francophone.org/afrique-internet-et-participation-citoyenne>, consulté le 12 juin 2023 à 22 h 52 mn.

OLOJO Akinola et ALLEN Karen, 2021, « Les réseaux sociaux et l'État : défier les règles de l'engagement », in *ISS Today*, [En ligne], URL : <https://issafrica.org/fr/iss-today/les-reseaux-sociaux-et-letat-defier-les-regles-de-lengagement>, consulté le 22 Juin 2023 à 04 h 04 mn.

PLATON, 2013, *Ménon ou de la Vertu*, trad. Victor COUSIN, Tampere, Éditions Atramenta.

RICHAUD Coralie, 2017, « Les réseaux sociaux : nouveaux espaces de contestation et de reconstruction de la politique ? », in *Nouveaux cahiers du Conseil Constitutionnel*, vol. 4, N°57, Paris, Éditions Lextenso, pp. 29-44.

TÜRK Pauline, 2013, « La souveraineté des États à l'épreuve d'internet », *Revue du droit public*, N°6, Paris, Éditions LGDJ (Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence), p. 1489.